

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (Centre de Winnipeg)

OBJET : Report en raison de la COVID-19 de causes visant des prévenus adultes et adolescents en liberté

On s'attend à ce que toutes les causes ajournées par des avis précédents à des dates passées le 4 janvier 2021 (voir l'avis du 10 novembre 2020 et l'avis du 13 novembre 2020) soient traitées à ces dates en janvier.

Le présent avis concerne les causes actuellement prévues entre le 14 et le 31 décembre 2020, qui seront ajournées à des dates en février 2021.

Rôles d'audience du coordonnateur de conférences préparatoires pour prévenus adultes en liberté

Toutes les causes inscrites aux rôles du coordonnateur de conférences préparatoires visant des prévenus adultes en liberté de 13 h dans les salles d'audience 301 et 302 seront ajournées par voie administrative aux dates suivantes quand les avocats et les accusés peuvent comparaître au comptoir de la Cour provinciale entre 8 h 30 et 14 h pour poursuivre le traitement de leurs causes :

Rôles de la Cour provinciale

Les audiences du 14 décembre 2020 sont reportées au 1^{er} février 2021.

Les audiences du 15 décembre 2020 sont reportées au 2 février 2021.

Les audiences du 16 décembre 2020 sont reportées au 3 février 2021.

Les audiences du 17 décembre 2020 sont reportées au 4 février 2021.

Les audiences du 18 décembre 2020 sont reportées au 5 février 2021.

Les audiences du 21 décembre 2020 sont reportées au 8 février 2021.

Les audiences du 22 décembre 2020 sont reportées au 9 février 2021.

Les audiences du 23 décembre 2020 sont reportées au 10 février 2021.

Les audiences du 29 décembre 2020 sont reportées au 16 février 2021.

Les audiences du 30 décembre 2020 sont reportées au 17 février 2021.

Les audiences du 31 décembre 2020 sont reportées au 18 février 2021.

Rôles de la Cour fédérale

Les audiences du 14 décembre 2020 sont reportées au 1^{er} février 2021.

Les audiences du 17 décembre 2020 sont reportées au 4 février 2021.

Tous les délais applicables sont suspendus pendant la fermeture des tribunaux.

Rôles des audiences de fixation de nouvelles dates pour les causes visant des prévenus adultes en liberté

Les causes inscrites aux rôles de fixation des dates visant des prévenus adultes en liberté seront ajournées comme suit par voie administrative :

Les audiences du 17 décembre 2020 sont reportées au 4 février 2021 au comptoir de la Cour provinciale entre 8 h 30 et 14 h.

Les audiences du 31 décembre 2020 sont reportées au 18 février 2021 au comptoir de la Cour provinciale entre 8 h 30 et 14 h.

Tous les délais applicables sont suspendus pendant la fermeture des tribunaux.

Procès, enquêtes préliminaires et audiences décisionnelles visant des prévenus adultes en liberté

Tous les procès, les enquêtes préliminaires et les audiences décisionnelles visant des prévenus adultes en liberté fixés pendant la semaine du 14 au 18 décembre 2020 seront ajournés par voie administrative au 4 février 2021, au comptoir de la Cour provinciale, entre 8 h 30 et 14 h, pour la fixation de nouvelles dates.

Tous les procès, les enquêtes préliminaires et les audiences décisionnelles visant des prévenus adultes en liberté fixés pendant la semaine du 21 au 24 décembre 2020 seront ajournés par voie administrative au 11 février 2021, au comptoir de la Cour provinciale, entre 8 h 30 et 14 h, pour la fixation de nouvelles dates.

Tous les procès, les enquêtes préliminaires et les audiences décisionnelles visant des prévenus adultes en liberté fixés pendant la semaine du 29 au 31 décembre 2020 seront ajournés par voie administrative au 18 février 2021, au comptoir de la Cour provinciale, entre 8 h 30 et 14 h, pour la fixation de nouvelles dates.

Poursuites privées

Le rôle des poursuites privées prévu le 21 décembre 2020 sera ajourné par voie administrative au 1^{er} février 2021, à 10 h, dans la salle d'audience 402.

Semaine du 14 au 18 décembre 2020

Rôles du coordonnateur de conférences préparatoires de la Cour provinciale visant les prévenus adolescents en liberté

Le rôle du coordonnateur de conférences préparatoires de la Cour provinciale visant les prévenus adolescents du 15 décembre 2020 est ajourné par voie administrative au 2 février 2021.

Les procès, les enquêtes préliminaires et les audiences décisionnelles de la Cour provinciale visant des prévenus adolescents en liberté et prévus cette semaine sont ajournés par voie administrative au 2 février 2021.

Rôles du coordonnateur de conférences préparatoires de la Cour fédérale visant les prévenus adolescents en liberté

Le rôle du coordonnateur de conférences préparatoires de la Cour fédérale visant les prévenus adolescents du 17 décembre 2020 est ajourné par voie administrative au 4 février 2021.

Les procès, les enquêtes préliminaires et les audiences décisionnelles de la Cour fédérale visant des prévenus adolescents en liberté et prévus cette semaine sont ajournés par voie administrative au 4 février 2021.

Semaine du 21 au 24 décembre 2020

Rôles de la Cour provinciale visant les prévenus adolescents en liberté

Le rôle du coordonnateur de conférences préparatoires de la Cour provinciale visant les prévenus adolescents du 22 décembre 2020 est ajourné par voie administrative au 9 février 2021.

Les procès, les enquêtes préliminaires et les audiences décisionnelles de la Cour provinciale visant des prévenus adolescents en liberté et prévus cette semaine sont ajournés par voie administrative au 9 février 2021.

Semaine du 29 au 31 décembre 2020

Rôles de la Cour provinciale visant les prévenus adolescents en liberté

Le rôle du coordonnateur de conférences préparatoires de la Cour provinciale visant les prévenus adolescents du 29 décembre 2020 est ajourné par voie administrative au 16 février 2021.

ÉMIS PAR :

« Le document original a été signé par : »

Le 2 décembre 2020

**La juge en chef
Margaret Wiebe**

DATE : le 2 décembre 2020